

# L'offre et la demande d'architectes au Québec: 1951-1983

Ricardo Vergès-Escuin

La plupart des pays ont connu depuis une quinzaine d'années une très forte expansion de la clientèle universitaire. Certaines disciplines traditionnelles ont ainsi connu un regain d'intérêt qui s'est traduit par un gonflement des effectifs universitaires et, par conséquent, du débit de diplômés se déversant sur le marché du travail. Mais ce dernier s'est trouvé parfois dans l'incapacité d'accueillir un tel afflux, ce qui a donné naissance à des excédents importants condamnés au "chômage instruit", situation qui se résout bien souvent par l'exode. L'architecture n'a pas échappé à ce processus.

Le Québec a ressenti doublement le problème de l'excédent professionnel en architecture. Tout d'abord au titre de l'expansion des effectifs universitaires, la production de diplômés des écoles québécoises d'architecture a triplé en l'espace de dix ans, alors que les besoins traditionnels en architecture ne se sont accrus qu'à un rythme beaucoup plus lent. De plus, au titre des flux migratoires, le Québec a attiré depuis le milieu des années '50, un nombre considérable d'architectes qui, pour la plupart, étaient probablement en situation excédentaire dans leur pays d'origine.

Tout cela a créé au Québec un fort excédent d'offre d'architectes qui jusqu'ici s'est résorbé, comme dans les autres pays, grâce à un fort courant migratoire à destination des provinces ou de pays anglophones. Si ce courant a d'abord affecté les architectes ayant immigré au Québec depuis le milieu des années '50 et qui n'ont pas réussi à s'intégrer dans le marché du travail de la province, on a pu constater que, depuis 1966, la moitié environ du flux migratoire vers les autres régions canadiennes était déjà composé de diplômés québécois.

En résumé, si la demande d'architectes demeure limitée malgré les poussées sporadiques dues à certains grands projets et si, d'autre part, les écoles d'architecture continuent à déverser sur le marché du travail le même nombre de diplômés, la situation excédentaire aura tendance à se prolonger malgré un ralentissement de l'immigration. Mais cette fois-ci l'excédent sera composé majoritairement de diplômés québécois.

Une telle situation est sans doute caractéristique des problèmes que doit affronter aujourd'hui la profession d'architecte dans bien des pays avancés. Cette situation mérite d'être sérieusement analysée, non seulement en raison du gaspillage qu'elle entraîne sur le plan de la rentabilité de l'éducation, mais encore en raison de la pénurie paradoxale de personnel hautement qualifié qui caractérise le système de production du cadre bâti.

A travers l'étude de la situation de l'architecture au Québec, notre recherche voudrait être, en définitive, une contribution à l'analyse des problèmes qui affectent actuellement la profession d'architecte dans les pays industrialisés.

L'objectif concret de cette recherche est de décrire quantitativement l'évolution de l'activité architecturale

Les éléments de cette activité sont, d'une part, l'offre d'architectes soumise aux différents flux d'arrivée (et de départ naturel) d'effectifs et, d'autre part, le besoin d'architectes exprimé en termes de demande. Enfin, l'ajustement considère les déficits ou les excédents de l'une par rapport à l'autre et les mouvements d'effectifs subséquents.

Rétrospectivement, cette étude veut retracer l'évolution de ces différents éléments depuis 1951 à nos

jours. Prospectivement, elle cherche à prévoir leur évolution jusqu'à 1983 en fonction des tendances prévisibles de certaines variables socio-économiques tant endogènes qu'exogènes. C'est d'ailleurs en raison de la disponibilité de prévisions concernant certaines de ces variables qu'a été effectué le choix de l'année 1983 comme date limite de la partie prospective de l'étude.

Il importe de souligner l'esprit dans lequel ont été élaborées les projections présentées dans cette recherche. Nous ne prétendons pas prédire l'offre et la demande future d'architectes au Québec. Cependant, ces projections ne doivent pas être considérées non plus comme de simples exercices de simulation. Les hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ne sont pas arbitraires: elles reposent sur une analyse approfondie des facteurs qui entrent en ligne de compte. De ce fait, nos projections peuvent être considérées comme le scénario le plus plausible de l'évolution future de l'activité architecturale au Québec. En définitive, les projections présentées ici sont "conditionnelles" en ce sens qu'elles ne se réaliseront que si les conditions conjoncturelles qui prévaudront coïncident avec celles qui ont été avancées par nos hypothèses et pour autant que les données utilisées dans la partie rétrospective de l'étude aient été fiables.

# Rencontre avec Ricardo Vergès-Escuin



**M. Vergès, les résultats de votre recherche sur l'offre et la demande d'architectes dans la province de Québec indiquent une tendance pour le moins pessimiste. Voudriez-vous expliciter les différents facteurs qui vous ont amenés à une telle conclusion?**

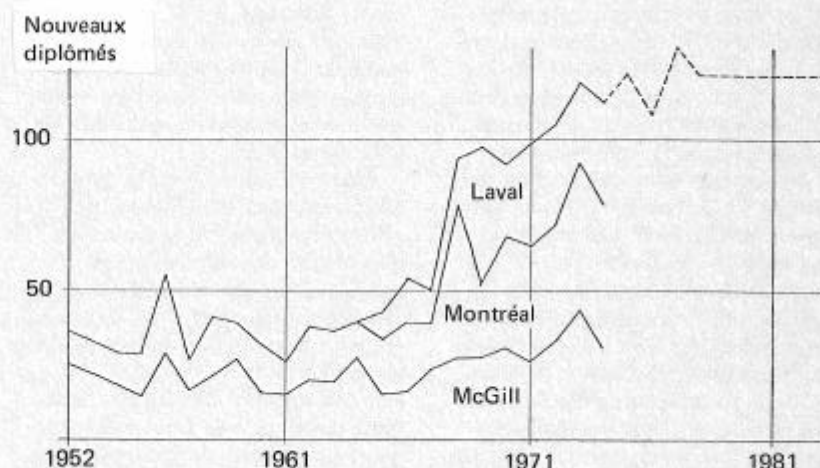
Comme le titre de la recherche l'indique, il s'agissait de comparer l'offre et la demande d'architectes. L'offre est composée d'une part de diplômés des écoles québécoises et d'autre part, de l'immigration d'architectes. (cf. tab. A). A cet égard, le Québec a connu, depuis 1951, une expansion considérable du nombre de diplômés et du nombre d'architectes immigrants. Ainsi, si tous les architectes qui sont entrés dans le marché du travail à un moment ou à un autre depuis 1951, étaient demeurés au Québec, il y en aurait actuellement autour de 2,500. Or, l'étude de la demande d'architectes montre que celle-ci n'atteint pas du tout ce niveau. (cf. tab. B). Le recensement de 1971 indiquait qu'il y avait seulement 1,150 architectes employés comme tels, au Québec, ce nombre comprenant et les patrons et les salariés travaillant aussi bien dans les bureaux professionnels que dans toutes autres industries. On peut donc constater que la masse d'architectes qui était dans le marché du travail était bien inférieure à celle de l'offre calculée à partir du volume de diplômés et d'immigrants en 1971. La question est de savoir où est passée la différence. J'ai découvert que cette différence s'est résorbée essentiellement par l'émigration en dehors du Québec, soit vers les autres provinces canadiennes, soit vers les Etats-Unis ou encore vers d'autres pays.

Mais pourquoi la demande d'architectes reste à un niveau si bas? Cela est dû à l'évolution de la construction immobilière. En effet, ma recherche

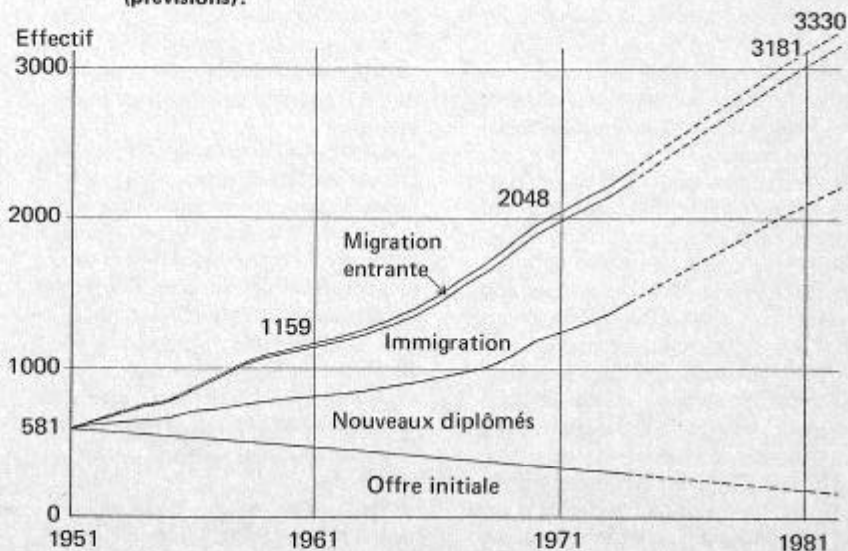
montre que la profession d'architecte est presque exclusivement réservée à la construction de bâtiments. Or, on espérait que la croissance de l'industrie du bâtiment serait une croissance de type "exponentiel". Il apparaît que tel n'est pas le cas, tout au moins pour le Québec (et probablement pour d'autres pays non plus) puisque il se dégage des statistiques une allure nettement "logistique" de la construction immobilière. (cf. tab. C). En d'autres termes, à un moment déterminé, il commence à y avoir une "saturation de construction" qui pousse les gens à dépenser leur argent autrement. Tout cela est, bien entendu, plus ou moins masqué par les fameux cycles de la construction dont Jean Vézina a montré récemment la nature politique dans sa récente étude pour la commission Cléche.

**Sur quoi vous basez-vous pour en arriver à la conclusion que la croissance de la construction est de type logistique?**

Les études de projection de construction qui avaient été faites jusqu'ici par divers organismes étaient, à mon avis, trop optimistes. En fait, elles ne reproduisaient pas la "courbe" de la construction telle qu'elle s'est déroulée au Québec depuis la fin de la guerre. Tout cela venait du fait que les chercheurs pensaient que la "propension à construire" de la société demeurerait toujours la même. J'ai donc dû mettre au point un concept qui me permette de mesurer cette propension. Au Québec, la propension à construire a augmenté depuis la fin de la guerre jusqu'à 1958 environ, puis elle a commencé à redescendre. Tout se passe actuellement comme si la population se satisfaisait du stock de bâtiments qui existe et



**Tab. A – Grades de baccalauréat en architecture décernés annuellement par les écoles québécoises entre 1952 et 1974, et entre 1975 et 1983 (prévisions).**



**Tab. B – Offre potentielle selon les variables constitutives de 1951 à 1983.**

# L'offre et la demande...



**Quelles sont finalement vos conclusions sur votre étude et qu'impliquent-elles au point de vue de la réorientation de la profession?**

Il faut réétudier au complet l'affectation de nos ressources humaines. A l'instar de bien d'autres professions, l'architecture n'échappe pas à cette nécessité. Première solution, devant l'exiguité de la demande traditionnelle d'architectes, il serait possible de limiter l'offre en resserrant l'entrée dans les écoles d'architecture et par-là même le débit de diplômés sortant quatre ou cinq ans plus tard. On devrait alors limiter également l'immigration, quoique à présent cela ne soit plus nécessaire puisqu'elle semble s'être limitée d'elle-même. (cf. tab. D). Mais, à mon avis, une telle solution ne serait pas favorable au développement du Québec. Il n'est pas certain que le Québec n'ait pas besoin davantage d'architectes. Il est certain qu'on n'a pas besoin de beaucoup plus d'architectes travaillant dans le secteur traditionnel où ils ont travaillé jusqu'à présent, mais rien ne dit qu'il n'y a pas d'autres secteurs qui attendent des services professionnels que les architectes ne parviennent pas à offrir faute de formation adéquate. Il suffit de jeter un coup d'oeil dehors pour s'apercevoir des problèmes qui pourraient se transformer en une nouvelle demande d'architectes non traditionnels.

**Quels sont ces secteurs?**

J'en vois surtout deux, mais il y en a certainement davantage. Ces secteurs se présentent surtout comme des champs d'activité à l'intérieur desquels on pourrait retrouver plusieurs types d'intervention. L'un est le champ immobilier, c'est-à-dire tout ce qui touche à la promotion immobilière et à la

mise en valeur de l'espace urbain.

Même si le bâtiment ne connaît pas de grande expansion, il y a quand même un chiffre d'affaires annuel qui prend près de 10% du Produit national brut québécois. Or, ce chiffre d'affaires est promu, financé et géré par des gens qui sont souvent très compétents du point de vue financier mais qui n'ont pas de formation spécifique relative aux finalités économiques, sociales, physiques du cadre bâti. La plupart d'entre eux pourraient difficilement répondre à la question de savoir quel but la société qui se bâtit un cadre cherche-t-elle à atteindre. Ou bien, quels bénéfices globaux la société pourrait tirer de tel type d'aménagement plutôt que de tel autre. Il ne s'agit pas de remplacer les compétences financières ou juridiques que ces personnes possèdent mais de les compléter grâce à un apport de spécialistes qui pourraient être des architectes si ces derniers savaient attraper la perche qui leur est tendue. Pour cela il faudrait que les architectes qui voudraient se lancer dans cette direction, en plus d'avoir des connaissances spécifiquement architecturales aient des compléments de formation leur permettant de s'intégrer dans le secteur immobilier. Il faudrait qu'ils aient subi quelques cours de droit immobilier, de financement, d'étude du marché, etc., selon un schéma comme celui qu'a proposé aux Etats-Unis, Paul Farrell, véritable innovateur dans ce domaine.

**Quels sont les autres champs d'activité que vous avez évoqués?**

Un autre champ qui me paraît extrêmement urgent à explorer, compte tenu des problèmes réels du milieu, est celui de l'intervention de type social. La plupart de nos villes posent des problèmes de type social qui devraient être résolus, soit à travers les procédures existantes de rénovation ou de revitalisation urbaine ou bien de réhabilitation du logement, soit par d'autres formules qui restent à inventer. Les architectes devraient avoir une part prépondérante dans la mise en exécution des procédures de renouvellement du milieu bâti. L'une des formules qui a permis aux architectes de s'intégrer dans le processus de résolution des problèmes sociaux de la ville est "l'advocacy-planning" aux Etats-Unis. Au Québec, plusieurs personnes ont déjà un passé dans ce domaine, tel l'actuel directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval, M. Joseph Baker. Il ne faudrait cependant pas croire qu'il suffit d'une motivation suffisante pour s'improviser

"advocate-planner". Il y a toute une science des problèmes sociaux et politiques liés au cadre bâti, science à laquelle ont contribué des gens comme Davidoff, Hunter, Peattie, Bolan, Turner, Katan et d'autres. Mais rien n'empêcherait de donner à une certaine masse d'étudiants-architectes des cours sur la "sociologie de la décision", sur les procédures administratives et financières de la rénovation urbaine, sur les techniques d'intervention en milieu social, etc.

**Donc, ce que vous proposez n'est pas tant une réorganisation de la profession qu'une réorganisation de la formation universitaire.**

On a démontré que l'avenir d'une profession ou même d'une société se prépare à l'Université. Du point de vue sociologique, c'est évident, mais du point de vue économique, il y a par exemple Edward Denison qui a démontré que la plus grosse partie de la croissance économique des Etats-Unis depuis la crise de 1930 est due essentiellement à l'augmentation du niveau d'éducation de la population et à la formation des cadres. Il me semble que face au défi que pose d'une part la stabilisation de la construction au Québec et d'autre part à l'émergence des besoins de type nouveau, il faudrait répondre par une restructuration de l'enseignement et de la recherche universitaire qui corresponde à cette nouvelle conjoncture.

**Vous avez dit précédemment que votre recherche avait été commandée par l'Université. Est-ce que c'était une première démarche pour en arriver à cette restructuration universitaire de la profession?**

Je pense que toute restructuration doit être précédée par des recherches qui permettent d'en établir les critères et les objectifs, mais le danger est que ces recherches restent sur les tablettes et qu'aucun changement n'ait lieu. Au Québec, on a peut-être une chance (bien que beaucoup pensent que c'est un malheur) et cette chance est la limitation des crédits universitaires. En effet, cela nous oblige à modifier nos habitudes et surtout à augmenter notre rendement social. Ce rendement peut être défini comme l'adéquation de la production de diplômés aux problèmes économiques et sociaux qu'ils sont censés résoudre. Donc, une politique budgétaire restrictive peut nous forcer à nous interroger sur la pertinence de notre enseignement et à redéfinir nos objectifs, mais beaucoup de personnes seront en désaccord sur ce point....

qu'elle préférerait consacrer son argent à d'autres secteurs, comme les loisirs, les voyages, l'éducation, etc...

**Et vous ne pensez pas qu'il s'agit d'une situation cyclique et que cette propension pourrait augmenter plus tard?**

Cela se pourrait fort bien. Pour l'instant cette propension s'est exprimée sur 35 années comme une courbe en "chapeau de gendarme". Rien n'empêchera, mais probablement pas tout de suite, de voir une remontée de cette courbe, auquel cas la construction connaîtrait une phase d'expansion aussi considérable que celle qu'elle a connue depuis la guerre jusqu'à la fin des années '50. En fait le facteur prépondérant d'une telle relance serait une nouvelle explosion démographique. Or, au Québec cela paraît improbable avant quinze ans.

**Quel pourrait être le rôle de la nouvelle loi sur le volume de bâtiment fait par les architectes?**

J'ai dû faire, à ce sujet, une étude très préliminaire qui ne rentrait pas tout à fait dans les objectifs de ma recherche, celle-ci étant basée sur l'hypothèse que tous les facteurs qui ont influencé jusqu'ici l'industrie de la construction et le travail de l'architecte, demeureraient sensiblement les mêmes. Mais vu

l'actualité du Bill 259, j'ai été obligé de me pencher sur un problème au sujet duquel je n'avais pas suffisamment de données. A partir du matériel disponible et de certaines hypothèses qui m'ont semblé défendables j'ai estimé que le Bill 259, s'il était respecté à 100%, pourrait probablement augmenter l'emprise de l'architecte sur le volume de la construction immobilière d'environ 20%. Toutefois, ce n'est pas parce que une loi oblige les gens à faire appel à des services professionnels que les gens vont, effectivement, le faire. Et il n'y a pas seulement les entorses à la loi, il y a aussi le fait que la loi ne couvre pas toutes les éventualités et qu'il est fort possible d'y échapper "légalement".

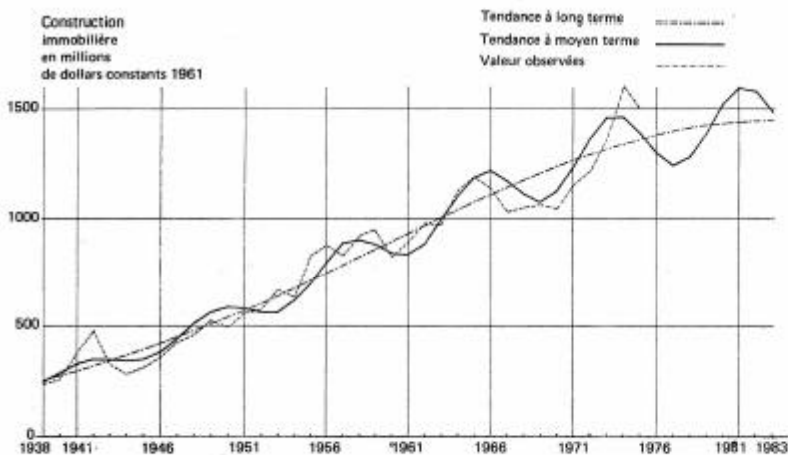
**Vos études portent principalement sur l'économie et sur la sociologie de la profession de l'architecte. Est-ce que vous pourriez nous parler de ces deux disciplines très connexes et quel rôle elles peuvent jouer dans le développement de la profession? Est-ce que des études ont déjà été faites à ce sujet?**

La sociologie des professions est très en vogue et cela vient du fait qu'il y a beaucoup plus d'emphase sur le phénomène social que sur le phénomène économique dans le milieu universi-

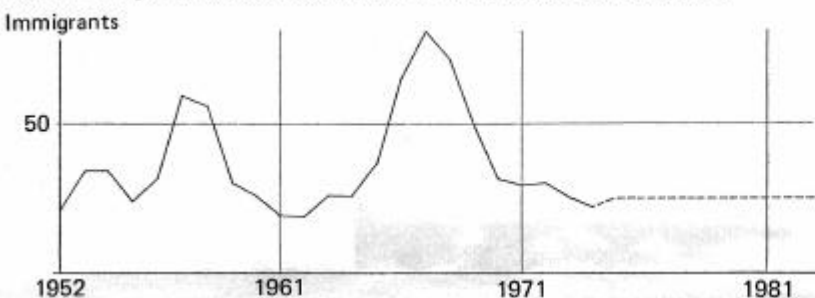
taire. J'ai l'impression qu'on peut parler d'une sociologie des professions alors qu'il est trop tôt pour parler d'économie des professions. Les premières études sur l'économie des professions ont été suscitées par la nécessité d'investir dans le développement, c'est-à-dire lorsqu'il a fallu former des gens qualifiés pour atteindre certains seuils de développement. C'est surtout à la demande d'organismes internationaux comme l'UNESCO ou l'OCDE qu'ont été suscitées les études de base et les méthodologies qui permettent à présent de commencer à étudier les professions du point économique, c'est-à-dire du point de vue de leur insertion dans l'économie globale. Malheureusement, on a un problème que l'on ne peut pas éluder, c'est le manque de données. Il faut souvent faire appel à la sociologie appliquée pour rassembler des données qui permettent de faire des études statistiques et de tirer des conclusions de type économique. Or, il se trouve que le Québec est, tout comme les autres provinces canadiennes, l'un des rares pays à disposer d'une masse de données assez appréciables sur la profession d'architecte. Et une bonne partie de mon travail a été de rassembler ces données.

**Votre étude n'a pas été patronnée par aucune organisation professionnelle, comme telle, elle n'émane pas du désir des responsables de la profession. Comment expliquez-vous cela?**

C'est vrai que ma recherche n'a pas été suscitée par le milieu professionnel mais par le milieu universitaire, dans ce sens qu'elle est née de ma participation au Comité des sciences de l'environnement de l'Université de Montréal. Or, ce comité s'était penché essentiellement sur l'aspect qualitatif des éventuels enseignement et recherche sur différentes disciplines de l'environnement. Or, je m'étais posé la question du nombre: advenant que l'on soit en mesure de préciser quel genre de personnes il faut former pour résoudre les problèmes de l'environnement, reste encore à savoir en quel nombre, de manière à prévoir l'affectation budgétaire nécessaire. A ce moment-là, j'ai soumis une proposition de recherche destinée à débroussailler ce problème quantitatif. Petit à petit j'ai été amené à me concentrer sur les professions concernées par l'environnement "bâti" et finalement sur un cas-type, celui de la profession d'architecte.



**Tab. C – Projections de la construction immobilière neuve 1938-1983.**



**Tab. D – Apport annuel d'immigrants aux années se terminant au 1er juin entre 1952 et 1974, et entre 1975 et 1983 (prévisions).**